

La séance est ouverte à 16H10 sous la présidence de M. Olivier DEROUIN, Proviseur.

13 membres sont présents.

M. DEROUIN remercie les personnes présentes.

La séance n°7 du 02/07/24 n'ayant pu valablement délibérée faute de quorum et compte tenu du caractère urgent de cette séance, M. DEROUIN rappelle que la règle du quorum ne s'applique pas.

Secrétariat de séance :

M<sup>me</sup> ROGER assure le secrétariat de séance.

### **ORDRE du JOUR :**

#### **1 – ORGANISATION ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES :**

- TRMD 2024 : vote de la ventilation

*Décision*

#### **2 – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE :**

- Contrats et conventions
- Recrutements AED
- Projets pédagogiques 2024-2025

*Décision*

*Information & Décision*

*Décision*

#### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

Adoption du PV du précédent CA :

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 28 mars 2024.

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

M. DEROUIN présente l'ordre du jour.

Il précise que deux motions seront présentées par le service d'intendance ainsi que par les enseignants ([Cf. ANNEXE n°4](#)).

M<sup>me</sup> DUMAY intervient pour préciser qu'un texte à l'initiative des enseignants de SVT à propos de leur voyage sera lu en fin de séance.

## I – ORGANISATION ET ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

### ❖ TRMD 2024 : VOTE DE LA VENTILATION

M. DEROUIN présente le TRMD (Cf. ANNEXE n°1).

**Il annonce qu'il y a eu la création d'une division supplémentaire en 1<sup>ère</sup>** au mois de juin, de ce fait La DGH est augmentée. 37,50 heures sont récupérées.

M<sup>me</sup> VEDRENNE souligne que les enseignants auraient souhaité avoir la DGH plus tôt pour pouvoir analyser davantage ce tableau.

M. DEROUIN lui répond qu'il a eu les dernières informations lundi soir et 30 minutes avant de commencer le CA.

M<sup>me</sup> VEDRENNE regrette que les enseignants n'aient pas eu eux non plus le temps d'analyser l'octroi de ces nouveaux moyens.

Enfin M. DEROUIN rappelle que sa priorité était de maintenir des postes.

M<sup>mes</sup> GALTIER, DUMAY, ALVES et VEDRENNE interviennent collectivement par rapport aux effectifs, reprochant que ces derniers donnés en fin d'année scolaire ne soient pas ceux que l'on ait à la rentrée car cela entraîne des classes chargées.

M.DEROUIN et M<sup>me</sup> DESCHASAUX précisent que cela concerne très peu d'élèves.

Les enseignants exposent à M. DEROUIN la demande des professeurs en STMG, à savoir s'il y aura un dédoublement en STMG.

M. DEROUIN leur répond qu'il n'a pas les moyens pour faire ces dédoublements.

M<sup>me</sup> GALTIER souligne qu'elle déplore aussi que ces dédoublements ne soient pas faits.

M<sup>me</sup> DUMAY rajoute qu'en effet un regroupement 1<sup>ère</sup> terminale n'était pas viable pédagogiquement, ce qui représente environ 23 élèves et que ce n'était techniquement pas une ouverture mais un maintien puisqu'il était déjà existant.

Malgré tout M<sup>me</sup> DUMAY souligne qu'elle déplore aussi le non dédoublement des STMG qui avait été espéré par les professeurs de français.

Vote :            Votants : 13            Pour : 9            contre : 0            abstention : 4

ACTE N°8R/ rendu public pour affichage

M<sup>me</sup> VEDRENNE demande si la LVC Italien est maintenue ?

M. DEROUIN lui répond que oui.

**Il rajoute concernant l'option allemand euro qu'il n'y a pas de candidat et que le management en 2<sup>nde</sup> ne sera pas maintenu.**

M<sup>me</sup> DUMAY demande s'il y a des candidats en DNL math en 2<sup>nde</sup> ?

M. DEROUIN lui répond qu'il y en a 8.

M. GAS demande si l'option management est proposée dans d'autres établissements creusois.

M.DEROUIN lui répond que non.

## II – GESTION MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

### ❖ VENTILATION DES CRÉDITS GLOBALISÉS POUR 2024 :

M. DUPLESSIS présente la ventilation des crédits globalisés pour l'exercice 2024 pour lesquels une DBM pour vote est proposée également.

« Proposition » de ventilation de la subvention reçue pour l'exercice 2024 de 1 867.60 €.

	Reliquat	Subvention 2024 : 1 867.60 €	TOTAL
DT REPRO (AP)	248.64 €	1 517.60 €	1 766.24 €
Manuels scolaires	1671.10 €	00.00 €	1 671.10 €
Carnets corresp.	623.35 €	350.00 €	973.35 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 543.09 €</b>	<b>1 867.60 €</b>	<b>4 410.69 €</b>

Cette ventilation fait l'objet d'un vote et d'une DBM pour vote qui prendra en compte les crédits ouverts au budget 2024.

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

ACTE N°8R/88 rendu public pour affichage

### ❖ DISTRIBUTION DE MARQUE-PAGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « pHARe » :

M. DUPLESSIS demande l'autorisation au CA de donner des marque-pages aux élèves à la rentrée scolaire dans le cadre du programme de lutte contre le harcèlement scolaire (programme « pHARe »).

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

### ❖ PRÉSENTATION DU BUDGET DÉFINITIF À LONDRES :

M. DUPLESSIS explique que le budget doit être voté pour permettre un remboursement aux familles.

**Dates : du 02/05/2024 au 07/05/2024 (5 nuitées)**

**Participants : 49 élèves + 4 accompagnateurs**

**Participation de 304.40 € par élèves**

<b>DEPENSES</b>	
Voyagiste + assurance	20 325.12 €
Régie (petits déjeuner)	158.13 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>20 483.25 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Participation des familles (304.40 € x 49 élèves)	14 915.60 €
Don MDL	200.00 €
Subvention Région (volet 1)	3 825.00 €
Participation du lycée (accompagnateurs + arrondis)	1 542.65 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 483.25 €</b>

M<sup>me</sup> FERREIRA DE MATOS demande si l'on est obligé d'être remboursé, s'il serait possible de faire un don à l'établissement par exemple ?

M. DEROUIN lui répond que cet argent est tracé dans la comptabilité publique et que son remboursement aux familles est de fait, obligatoire.

Vote :                    Votants : 13                    Pour : 13                    contre : 0                    abstention : 0

ACTE N°8R/91 rendu public pour affichage

❖ PRÉSENTATION DES BUDGETS DES SORTIES 2024/2025 :

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION «Colette et la célébration du Monde »**

Date : sur l'année scolaire 2024-2025

Niveau : 2 classes de première

<b>DEPENSES</b>	
Visite guidée de la maison de Colette à Saint Sauveur-en-Puisaye	624.00 €
Transport à Saint Sauveur-en-Puisaye	1 290.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 914.00 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Subvention Région (volet 1)	1 290.00 €
Lycée (pass culture)	624.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 914.00 €</b>

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser l'action « Colette et la célébration du Monde »,
- Adoption du budget prévisionnel
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser l'action,
- Acceptation des dons.

Vote :                    Votants : 13                    Pour : 13                    contre : 0                    abstention : 0

ACTE N°8R/97 rendu public pour affichage

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION « les informés du LPB »**

Date : sur l'année scolaire 2024-2025  
 Tout le niveau des secondes

<b>DEPENSES</b>	
Intervention d'un journaliste de presse écrite	240.00 €
Intervention d'une dessinatrice	360.00 €
Intervention d'une photjournaliste	240.00 €
Intervention de FX Drouet	120.00 €
Transport pour Limoges	700.00 €
Achat de documents / repas au lycée pour les intervenants	150.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 810.00 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Subvention PAEC (reliquat les informés du LPB)	960.00 €
Subvention Région (volet 1)	700.00 €
Lycée	150.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 810.00 €</b>

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser l'action « les informés du LPB »,
- Adoption du budget prévisionnel
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser l'action,
- Acceptation des dons.

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

**ACTE N°8R/96 rendu public pour affichage**

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION « du manga à la culture japonaise »**

Date : sur l'année scolaire 2024-2025  
 Les élèves inscrits à l'atelier manga'titude (25 maximum)

<b>DEPENSES</b>	
Initiation au Japonais	120.00 €
Atelier dessin	300.00 €
Transport à Angoulême	700.00 €
Visite du Festival d'Angoulême + entrées + rencontre/expo	676.00 €
Transport à Limoges (finale journée manga'titude	300.00 €
Achats de livres + adhésion au prix manga'titude	150.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 246.00 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Aidé Région entrées festival	416.00 €
Subvention Région (volet 1)	1 000.00 €
Pass culture	680.00 €
Fonds propre du lycée	150.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 246.00 €</b>

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser l'action « du manga à la culture japonaise »,
- Adoption du budget prévisionnel
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser l'action,
- Acceptation des dons.

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

**ACTE N°8R/99 rendu public pour affichage**

## BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION « A table en BTS ! »

Date : sur l'année scolaire 2024-2025

Environ 20 élèves de BTS

DEPENSES	
Transport au musée Adrien Dubouché de Limoges	300.00 €
Achat livres et matériels pour exposer	200.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>500.00 €</b>

RECETTES	
Subvention Région (volet 1)	300.00 €
Fonds propre du lycée	200.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>500.00 €</b>

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser l'action « A table les BTS »,
- Adoption du budget prévisionnel
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser l'action,
- Acceptation des dons.

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

ACTE N°8R/98 rendu public pour affichage

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION « La Fabrique des Imaginaires » :

Date : sur l'année scolaire 2024-2025

Environ 15 élèves de volontaires inter-niveaux (lycéens et étudiants)

DEPENSES	
Intervention d'un plasticien ((6h00)	360.00 €
Intervention d'un graphiste (6h00)	360.00 €
Frais de fonctionnement (déplacements des artistes et achat de matériel pour les créations des élèves)	272.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>992.00 €</b>

RECETTES	
Subvention Région (volet 1) max 70 % du budget	694.00 €
Subvention PAEC	198.00 €
Fonds propre du lycée	100.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>992.00 €</b>

Vote :

- Autorisation donnée au Chef d'Établissement d'organiser l'action « LA FABRIQUE DES IMAGINAIRES »,
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au Chef d'Établissement de signer les contrats et conventions pour organiser l'action,
- Acceptation de Dons.

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

ACTE N°8R/90 rendu public pour affichage

## BUDGET PREVISIONNEL : sortie géologique facultative dans les Alpes à Briançon

Date : du 20 au 23 mai 2025 (3 nuitées)

Effectifs : 40 élèves + 4 accompagnateurs

Participation de 272.00 € par élève

<b>DEPENSES</b>	
voyagiste	12 188.00 €
Pass culture	1 870.00 €
Adhésion à l'association des géologues de Briançon	10.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 068.00 €</b>

<b>RECETTES niveau terminales</b>	
Participation des familles (272.00 € x 40 élèves)	10 880.00 €
Pass culture	1 870.00 €
MDL (actions/participation de la MDL)	200.00 €
Participation du Lycée (accompagnateurs)	1 118.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 068.00 €</b>

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser la sortie géologique dans les Alpes à Briançon
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser la sortie avec nuitées
- acceptation des dons

M<sup>me</sup> DUMAY lit l'écrit fourni par les enseignants de SVT qui dresse un bilan des voyages. (Cf. ANNEXE n°2)

M<sup>me</sup> DUMAY souligne que ces voyages pédagogiques traitent de notions inscrites dans les programmes et devraient donc être gratuits.

M. DEROUIN lui répond que ces sorties pourraient avoir lieu moins loin.

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

ACTE N°8R/94 rendu public pour affichage

## BUDGET PREVISIONNEL 2025 : voyage à Londres

Dates : du 14/04/2025 au 19/04/2025 (5 nuitées)

Participants : 45 élèves + 4 accompagnateurs

Participation de 340.00 € par élèves (425.00 € si l'aide régionale n'est pas attribuée)

DEPENSES	
Voyagiste + assurance	20 650.39 €
Régie (petits déjeuner)	250.00 €
Supplément élèves majeurs (base 20 élèves)	100.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>21 000.39 €</b>

RECETTES	
Participation des familles (340.00 € x 45 élèves)	15 300.00 €
Don MDL	200.00 €
Subvention Région (volet 1 – 85.00 € x 45 élèves)	3 825.00 €
Participation du lycée (accompagnateurs + arrondis)	1 675.39 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 000.39 €</b>

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser le voyage à Londres
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser le voyage
- acceptation des dons

M<sup>me</sup> DUMAY précise que ce sont les élèves de terminale euro et de DNL math qui partiront et que les cours seront faits sur place.

M. DEROUIN souhaite que les enseignants partent à Londres avec 45 élèves.

Il rajoute que toutes les demandes sont déposées sur le site de la Région et que cette dernière va être sollicitée à hauteur de 8 376€.

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

**ACTE N°8R/91 rendu public pour affichage**

### ❖ CONCESSION DE LOGEMENTS :

Logements attribués : Proviseur, Gestionnaire, Proviseur Adjoint, Attaché d'intendance, Agent territoriale d'accueil, CPE, Infirmière, 2 logements à l'internat (en cours de changement d'affectation).

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0

M. DEROUIN en profite pour informer les membres du CA qu'il a reçu le nouveau proviseur adjoint ; il s'agit de M. Brahim AISSA.

❖ CONTRATS ET CONVENTIONS :

**LES IMAGINAIRES :**

Vote :            Votants : 13            Pour : 13            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N°8R/89 rendu public pour affichage**

M<sup>me</sup> DESCHASAUX quitte la séance à 17H00

**BULLETTIN D'ADHESION GÉOLOGIQUE :**

Vote :            Votants : 12            Pour : 12            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N°8R/100 rendu public pour affichage**

**DISPOSITIF JPPJV CONVENTION AVEC IEP BORDEAUX :**

Vote :            Votants : 12            Pour : 12            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N°8R/101 rendu public pour affichage**

**CONVENTION POUR LA SUBVENTION POUR LE PROCESSUS ERASMUS+ :**

Vote :            Votants : 12            Pour : 12            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N°8R/102 rendu public pour affichage**

**CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS :**

Vote :            Votants : 12            Pour : 12            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N°8R/103 rendu public pour affichage**

**CONVENTION ESHN (ACCUEIL SPORTIF HAUT NIVEAU) :**

Vote :            Votants : 12            Pour : 12            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N°8R/            rendu public pour affichage**

❖ RECRUTEMENT DES AED :

M. DEROUIN précise que la dotation en AED reste la même, 11 postes à temps plein dont 2 cédésations cette année et une AED cédésée qui change d'académie.

Vote :            Votants : 12            Pour : 12            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N°8R/            rendu public pour affichage**

❖ ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'EPLÉ SPECIFIQUE APPRENTISSAGE :

Vote :            Votants : 12            Pour : 12            contre : 0            abstention : 0  
**ACTE N°8R/            rendu public pour affichage**

❖ MOTION OP@LE :

Motion intersyndicale lue et présentée par M<sup>me</sup> BRUN (Cf. ANNEXE n°3).

Cette dernière souligne que ce logiciel n'est pas conçu pour un établissement scolaire.

M. DEROUIN confirme que cet outil est compliqué.

M<sup>me</sup> DUMAY demande à M<sup>me</sup> BRUN si cette motion est distribuée dans tous les établissements scolaires.

M<sup>me</sup> BRUN ne sait pas mais elle espère que cela est fait.

❖ BILAN RCD 2023/2024 :

M. DEROUIN présente le bilan RCD 2023/2024 : 110,30 heures de RCD tout confondu ont été utilisées sur la base du volontariat, heures qui sont rémunérées.

**28 989h30** théoriques étaient programmées à l'emploi du temps des élèves entre le 04/09/23 et le 12/06/24 date de l'arrêt des cours.

**2203h30** n'ont pas été réalisées.

Dont 502h30 au motif administratif (réunions ou formations)

1498h00 au motif personnel (maladie garde d'enfants malades etc)

203h00 au motif pédagogique (accompagnement).

Taux d'absentéisme : **7.60 %** (contre 9,88% l'an passé)

**Bilan RCD 2023- 2024**

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
		2	1	1	1	2	8	1	2	
	3	5	2	1		2	3		2	
	4	2	3	1	1	4	7	2	3	
	1	1	1		2	4	4	4	1	
	2									
	1									
			1							
			1							
			2							
			2	2						
			1	2						
				2		2				
					2					
						2				
						2				
						1				
								1		
										1
										1
										1,5
	11	10	14	9	6	19	22	7	9	3,5

**110h30 ont été effectuées au titre du RCD.**

4,5 missions pacte. 3 enseignants à une mission pacte complète (18h00) + un enseignant à une mission et demi (soit 27h00 réalisées).

16 enseignants ont effectuées des RCD ponctuels sur l'année, un peu plus d'une heure et demi en moyenne pour ces enseignants.

M<sup>me</sup> VEDRENNE demande si les RDC ponctuels sont rémunérés en HSE ?

M. DEROUIN lui répond que oui.

A la demande des enseignants, à propos des IMP, M. DEROUIN répond que les IMP existent toujours et qu'elles sont payées à l'année.

Pour information M<sup>me</sup> DUMAY dit qu'il y a une nouvelle demande d'une jeune fille du Lycée FAVARD pour intégrer l'option théâtre dans notre établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h25.

Le secrétaire de séance



M<sup>me</sup> Samantha ROGER

Le Président,



M. Olivier DEROUIN



## ANNEXE N°2

### Voyages SVT 2024 : dons de l'Association La serpentine

Du 14 au 17 mai 2024, 28 élèves de terminale SVT sont partis en voyage géologique en Lozère pour approfondir les notions du programme. L'association des sciences La Serpentine a financé l'entrée pour la visite du gouffre de l'Aven Armand (232 €), une sortie en canoë (537€) et fait un don supplémentaire de 420 €. **Chaque élève a donc pu économiser 42 €.**

De plus, les 3 enseignants de SVT ont assuré l'ensemble des animations pédagogiques (pas de partenaire extérieur payant) et la part accompagnateur a été intégralement financée par le crédit pédagogique alloué aux SVT. Le coût total par élève **a été de 180 € au lieu de 222 €.**

Du 21 au 24 mai 2024, 40 élèves de 1<sup>ère</sup> SVT sont partis en voyage géologique dans les Alpes dans le cadre du programme de 1<sup>ère</sup>. L'association la Serpentine a fait un don de 1880 €, ce qui a permis de diminuer le coût de 47 €. Le coût total par élève **a donc été de 215 € au lieu de 262 €.**

Ces différents dons ont été possibles grâce à l'investissement des élèves et de leurs enseignants lors de 2 opérations : l'organisation de la bourse aux minéraux dans le lycée, et la réalisation de papiers cadeaux au mois de décembre 2023 à Leclerc.

Les enseignants de SVT

# ANNEXE N°3



## Motion Op@le (Nouveau logiciel financier des collèges et lycées)

**Destinée à être lue lors des conseils d'administration des EPLE se réunissant en juin ou juillet 2024**

Op@le sera-t-il bientôt à l'Éducation nationale ce que le logiciel Scribe a pu être à l'Intérieur à savoir « l'exemple même d'une conduite de projet défallante » ? Ce constat fait par la Cour des comptes à propos du logiciel SCRIBE pourrait être appliqué aujourd'hui à propos du progiciel Op@le tant ses défaillances sont nombreuses et ses utilisateurs désespérés devant le mutisme qui leur est opposé.

Les personnels administratifs utilisateurs dans les services de gestion souffrent d'un logiciel inabouti et y consacrent un temps considérable. Parmi les conséquences : les missions au service des élèves, des familles ou des autres personnels, notamment enseignants, sont dégradées. Et ce n'est rien en comparaison de ce qui vient, si le ministère ne prend pas immédiatement la mesure de la situation.

Les alertes sociales remontées par les organisations syndicales depuis 2022 ne cessent de s'amplifier mais en vain à ce stade. Peu après sa nomination, nous avons alerté la ministre le 11 avril 2024. En réponse, une inspection générale a été diligentée et doit rendre ses premières observations mi juin.

Du côté syndical, deux enquêtes ont été menées en 2023 et 2024 qui font état de souffrances au travail liées à l'utilisation de l'outil et une pétition a recueilli en une semaine plus de 5 000 signatures issues de la profession.

A cette heure, le ministère persiste à exiger l'utilisation du logiciel sans prendre en compte les demandes de SIMPLIFICATION et maintient même la fin du déploiement pour tous en 2025. C'est INSOUTENABLE !

Ce progiciel, expérimenté dès 2021 par des volontaires, a vu sa généralisation sous contrainte ministérielle débuter en janvier 2024. Pourtant, aujourd'hui encore, Op@le ce sont :

- Des dysfonctionnements récurrents et non résolus pendant des mois. Un module important (les « régies ») ne fonctionne pas ! Le ministère recommande même de ne pas l'utiliser ! Les utilisateurs sont 81% à dénoncer les lenteurs techniques en 2024 !
- Une ergonomie désastreuse (selon 57% des personnels) rend complexe l'usage de l'outil ;
- Des services dégradés ou retardés : bourses, télépaiement ou prélèvements pour la restauration avec des factures incompréhensibles pour les familles, voyages scolaires, paiement des fournisseurs...
- Une dégradation significative des conditions de travail entraînant des arrêts de travail et même des départs de l'Éducation nationale.

Encore une fois, ce sont les personnels qui paient le prix du déploiement d'un outil dont le paramétrage natif est inabouti et dont les fonctionnalités ne sont pas totalement éprouvées. Nous n'alertons pas à la légère des conséquences susceptibles d'intervenir face à la fragilité des services de gestion devant l'obstacle de la généralisation du déploiement en 2025.

Nous réclamons en conséquence la simplification de l'outil pour rendre possible la bonne exécution de nos missions au service des élèves et du bon fonctionnement de nos établissements scolaires.

Nous, organisations syndicales des personnels administratifs, A&I UNSA, SNASUB FSU, CFDT Education Formation Recherche Publiques, CGT Educ' Action, Sud Education, SNALC demandons à être entendus par la ministre pour exposer nos solutions et « sortir par le haut » de la situation actuelle :

- L'adaptation d'Op@le aux besoins des utilisateurs par des mesures de SIMPLIFICATION ;
- Un MORATOIRE sur son déploiement : arrêt de l'obligation de passer à Op@le. Etalement du calendrier autant que nécessaire dans l'attente des simplifications indispensables ;
- Une expertise de la direction interministérielle du numérique (DINUM) ;
- La mise en place de moyens accrus et pérennes pour l'accompagnement des personnels (formateurs et tuteurs en nombre suffisant, partout sur le territoire y compris dans les académies ultramarines) ;
- Une documentation unifiée et mise à jour régulièrement ;
- Le renforcement effectif des moyens d'assistance notamment pour les services informatiques ;
- L'ouverture des comptes épargne temps (CET) pour les congés non pris et le paiement d des heures supplémentaires.

# ANNEXE N°4

## Déclaration des personnels d'enseignement et d'éducation

CA du 5 juillet 2024

En février 2024, sur la base des prévisions rectorales de 139 élèves en Terminale générale et 137 en Première générale, 2 classes devaient être supprimées à la prochaine rentrée au lycée Pierre Bourdan. Il s'avère en cette fin d'année que nous aurons au moins 149 élèves en Première, justifiant pleinement le maintien de la classe de Première générale. La suppression de la Terminale générale ne nous satisfait pas car elle laisse entrevoir que si redoublants il y a, ils ne pourront sans doute pas être accueillis dans leur lycée d'origine.

Avec le maintien de la Première, la DHG a donc été abondée de 37.5h pour la rentrée 2024, et c'est tant mieux ! Néanmoins nous continuons à observer que le volume d'heures supplémentaires reste d'année en année trop important (11% de la DHG pour la prochaine rentrée) et a des conséquences négatives sur les conditions de travail et d'enseignement :

- Parce qu'il oblige des collègues à absorber ces HSA associées à des classes et groupes souvent trop chargés depuis la réforme pour nombre de collègues ;
- Parce qu'il conduit à la multiplication des compléments de services, obligeant des collègues à travailler sur 2 voire 3 établissements qui ne sont pas forcément dans la même ville.

Ces conséquences négatives sur nos conditions de travail associées à une DHG calculée à minima sont aussi néfastes pour les conditions d'apprentissage et de travail des élèves :

- de moins en moins de petits groupes dans les différentes disciplines, compliquant les apprentissages et l'aide aux élèves les plus fragiles ;
- des emplois du temps fortement contraints avec la multiplication des barrettes pour accueillir des élèves de plusieurs classes dans un même cours, et pléthore de services partagés ; et l'impossibilité de mettre en place des activités sur la pause méridienne.

Rappelons aussi qu'au lycée Pierre Bourdan, nous sommes attachés depuis longtemps, pour favoriser la réussite de nos élèves, à une offre large de spécialités mais aussi d'options : théâtre et cinéma audiovisuel, latin, italien LVC, anglais européen, management et gestion.

En conséquence, nous demandons une augmentation du nombre d'heures postes pour la rentrée 2024 afin de couvrir les besoins réels, à minima : des dédoublements pour l'étude de gestion en 1ère STMG, en français et en LVA en 1ère STMG et pour le maintien des options, notamment la LVC italien.

